

Communiqué aux Médias

30 décembre 2020

SIX Exchange Regulation AG
Hardturmstrasse 201
Case postale
CH-8021 Zurich
www.ser-ag.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation AG passe un accord avec Sika SA

SIX Exchange Regulation AG (SER) a passé un accord avec Sika SA en lien avec des violations des prescriptions sur les devoirs d'annonce réguliers. Entre juillet 2018 et mars 2019, Sika SA n'a pas satisfait à plusieurs reprises dans les délais impartis aux devoirs d'annonce réguliers qui lui incombent. Dans le cadre de son accord avec SER, la société a reconnu les infractions aux prescriptions sur les devoirs d'annonce réguliers invoquées par SER et s'est engagée à mettre en œuvre une série de mesures organisationnelles et à les respecter.

Entre le 26 juillet 2018 et le 21 mars 2019, Sika SA a contrevenu plusieurs fois aux prescriptions en vigueur sur les devoirs d'annonce réguliers. En effet, la société a omis de transmettre dans les délais impartis via la plateforme Connexor Reporting le rapport semestriel 2018, le capital conditionnel, la date de l'assemblée générale 2019, le rapport de gestion 2018, la suppression de l'opting out, ainsi que la convocation à l'assemblée générale 2019.

Le respect des devoirs d'annonce réguliers constitue une condition essentielle de la cotation. Pour que les informations de base d'une entreprise cotée puissent être correctement mises à disposition des participants au marché en temps utile, il convient notamment de respecter les éléments suivants:

- Pour la transmission des états de fait soumis à l'obligation d'annonce et l'exécution ponctuelle des devoirs d'annonce réguliers, les émetteurs sont tenus d'utiliser la plateforme d'annonce électronique Connexor Reporting (annexe 1 à la Directive Devoirs d'annonce réguliers). La publication via d'autres canaux (par exemple dans le cadre d'une communication événementielle) ne remplace pas la transmission via Connexor Reporting.
- Il relève de la responsabilité des émetteurs de procéder aux mises à jour nécessaires de leur infrastructure afin de pouvoir garantir en tout temps l'exécution ponctuelle de leurs devoirs d'annonce réguliers.

Les violations consistent en des infractions d'importance mineure contre le Règlement de cotation, qui sont qualifiées d'infractions légères par le ch. 2.10 du Règlement de procédure. Sika SA

reconnait les infractions invoquées par SER des prescriptions sur les devoirs d'annonce réguliers pendant la période du 26 juillet 2018 au 21 mars 2019. Dans le cadre de l'accord passé avec SER, Sika SA s'est engagée à mettre à disposition des ressources supplémentaires en personnel pour les devoirs d'annonce réguliers et Connexor Reporting, à former ce personnel, à améliorer les processus et responsabilités internes et à évaluer chaque semestre ses processus internes.

La conclusion de l'accord a mis fin à l'enquête ouverte par SER à l'encontre de Sika SA concernant la violation des prescriptions sur les devoirs d'annonce réguliers.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Julian Chan, Deputy Head Media Relations.

Téléphone: +41 58 399 2508

E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation AG est une société juridiquement indépendante de SIX Group AG et l'un des organes réglementaires des plates-formes de négociation de SIX. SIX Exchange Regulation AG s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et surveille l'application des conditions légales et réglementaires. Dans le cadre de ses tâches variées, SIX Exchange Regulation AG dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions ou peut prononcer des décisions de sanction. SIX Exchange Regulation AG comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

www.ser-ag.com

SIX exploite et développe des services d'infrastructure dans les unités d'affaires Securities & Exchanges, Banking Services et Financial Information, dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (122 banques). Avec ses quelque 2'600 collaborateurs et une présence dans 20 pays, elle a généré en 2019 des produits d'exploitation de CHF 1,13 milliard et le bénéfice net du Groupe s'est établi à CHF 120,5 millions.

www.six-group.com